

# SUPPLEMENT

Première Année.

Le Numéro 10 centimes.

MARDI 27 Septembre 1905



# LA VIGIE

JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

## ABONNEMENTS:

Saint-Pierre. — un an.... 9 fr. 00  
Union postale. — un an.... 12 fr. 00

Direction : SAINT-PIERRE

Rue Truguet

## INSERTIONS:

Une à six lignes..... 3 fr. 00  
Réclames..... 0 fr. 50  
Faits divers..... 1 fr. 00

**LES FÉTÉS de St-PIERRE**  
Arrivée de son Excellence Mac GRÉGOR  
gouverneur de Terre-Neuve, à bord du  
navire de guerre "le SCYLLA"

### RÉCEPTION CORDIALE & ENTHOUSIASTE

LES GROS NUAGES SONT DISSIPÉS

fait présager qu'elles auront des résultats avantageux pour les deux colonies et que les échanges de visites entre les deux Gouverneurs auront été plus et mieux que des actes de courtoisie.

Dans l'après midi de samedi, au moment où Mr. L. Légasse se préparait, malgré son indisposition des jours derniers et de la journée, à aller, à la réception et à la matinée dansante à bord du Chasseloup-Laubat, le délégué s'est vu obligé de conserver la chambre.

Une forte fièvre qui lui a duré toute la nuit l'a empêché également d'assister à la soirée dansante donnée à l'hôtel du gouvernement, en l'honneur de S. Excellence Mac Grégor et de Mesdames Mac Grégor.

Monsieur Légasse s'est fait aussitôt excuser auprès de Monsieur le Commandant de Kérillis et de Messieurs les Gouverneurs de St-Pierre et de Terre-Neuve et de Mesdames Mac Grégor.

Et, même craignant de ne pouvoir sortir, le lendemain, dimanche, et assister au déjeuner officiel à l'hôtel du Gouvernement, notre délégué fit parvenir ses excuses, à Mr. le Gouverneur Mac Grégor un pli que le sous secrétaire d'Etat Anglais lui avait remis à Londres pour son Excellence, le chef de la colonie Terre-Neuvienne.

Le lendemain, cependant, Monsieur Légasse, bien qu'enclerc fatigue et très grippé se rendit au Gouvernement vers 11 heures 1/2, c'est-à-dire bien avant le déjeuner, pour pouvoir s'entretenir avec S. E. Mac Grégor, au sujet des affaires intéressant les deux colonies.

L'entretien très cordial, plein de franchise et de loyauté, qui fut interrompu par le déjeuner, fut repris après le départ des convives et ne dura pas moins d'une heure.

Puis, Mr. Légasse prit congé de l'éminent Gouverneur de Terre Neuve dont tout le monde a pu remarquer la distinction, la simplicité, la largeur de vue et l'esprit libéral.

Notre délégué ira en novembre ou décembre prochain à Terre Neuve pour y examiner et discuter avec les Ministres coloniaux les diverses questions sur lesquelles l'entente est très possible sur le terrain libéral du « Give and Take » réciproque.

Le Journal

## Les MALADES

Désormais, Mr. Louis Légasse sera malade, se soignera et gadera le lit aux jours et heures indiqués par le Réveil.

Nos adversaires, toujours malveillants, ont exploité l'indisposition de notre délégué — Ils ont fait courir les bruits les plus étranges à ce sujet : « Mr. Légasse, trop grand seigneur, ne daigne pas aller dans les réunions officielles où tout le monde est invité ! ... Mr. Légasse est brouillé avec le Gouverneur etc etc ... c'est ainsi que s'explique son absence à bord du navire de l'Etat « Chasseloup Laubat » et au bal du Gouvernement ... »

Ce que nous savons, c'est que notre ami Louis Légasse est brouillé en effet ... avec son estomac ! Quant aux adversaires de Mr. Légasse, eux réellement, sont malades ... et sérieusement encore, mais ... du cerveau.

M. F.

P. S. Le Réveil donne le droit à M. Légasse d'être malade, et lui souhaite même de l'être, les jours qu'il prépare les articles de la Vigie et l'entretien de ses adversaires, si fiers, ayant la publication de notre journal : ils pouvaient autrefois l'ouvrir sans craindre les déments !

M. F.

Laquelle des deux, en attendant le retrait du « Bait act », y perdra-t-elle le plus ?

Je prétends que c'est Terre-Neuve.

En effet, nous pourrions, par nos besoins d'importation qui sont considérables, contribuer à la prospérité de la colonie voisine. Et au lieu d'être tributaires des Etats-Unis, du Canada et de la France, nous le serions de Terre Neuve qui est à deux pas de chez nous.

Nous pourrions, par un traité de commerce entre la France et l'Angleterre et par la modification de quelques articles du tarif général des douanes, favoriser nos voisins au point de vue « exportation et importation ».

Nous pourrions recevoir de Terre Neuve en franchise, tout comme de la Métropole, ou, du moins à

Le soir à 7 heures 3/4 M. le commandant Paget donna un grand dîner à bord du Scylla en l'honneur de Son Excellence le Gouverneur de Terre-Neuve et de sa famille, de M. Angoulvant, Gouverneur de St-Pierre, du chef de la division française, des Commandants et des officiers de la division. Le 27 à 7 heures 1/2 du matin, le Gouverneur de Terre-Neuve et sa famille ont été reconduits à bord du « Scylla » par M. le Gouverneur Angoulvant, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée. La cordialité qui n'a cessé de présider à ces fêtes





un tarif spécial, les cordages, les bois, les margarines, le sayon, le charbon, le fer, les ancras etc. Nous pourrions à notre tour, fournir à Terre-Neuve nos articles de Paris... les vins... etc. etc... qui passeraient à St-Pierre et n'y paieraient qu'un droit d'entrepot.

Notre vapeur postal et d'autres encore (plus il y en aura mieux cela vaudra) feraient un service régulier entre les deux colonies, service rétribué par les Français et les Anglais...

Pourquoi ne le faisons nous pas ?

Parce que le Bait-Bill est une loi qui froisse notre amour propre, nos susceptibilités et laisse, par suite, un ressentiment naturel, une arrière pensée qui existe au fond de chacun de nous.

Nous désirons l'entente cordiale complète, sans restriction. L'entente d'après nous ne peut être cordiale qu'à ces conditions.

L. Légasse.

## Le Monopolisateur et le frigorifique

Delcassé et Légasse, French-shore et compromission, niaiseuses et bêtises, voilà l'article du Réveil concernant les frigorifiques de 2500,000 francs; et la question est ainsi résolue.

Oui Mr. Légasse dit qu'il aurait mieux valu avoir à St-Pierre « un seul frigorifique » pour tout le monde.

Avec 200.000 francs, on aurait pu se procurer un établissement d'une contenance de dix mille barils de hareng — c'était suffisant, mais ce n'était pas trop grand.

Un autre établissement de moindre importance était nécessaire en France pour les pêcheurs métropolitains.

Deux vapeurs frigorifiques armés pour la pêche et le transport du hareng, de l'encornet etc... n'étaient pas moins indispensables pour ravitailler de boëtte les établissements frigorifiques et les pêcheurs, sur les lieux de pêche.

Voilà quels étaient les plans de Mr. Légasse.

Après une étude approfondie de cette affaire, chiffres en mains, il fut prouvé qu'il fallait deux millions pour faire les choses convenablement... expériences, imprévu... tout compris.

Quelques jours avant la discussion du traité franco-anglais, à la Chambre des députés, Mr. Légasse fut autorisé à dire au syndicat des armateurs de France à Paris, que le Ministre des affaires Etrangères s'engageait, par transaction à faire voter par la chambre (en même temps que le traité franco-anglais) 1.500.000 francs destinés à l'établissement des frigorifiques, vapeurs etc.

Le syndicat saisi de la question ne voulut rien entendre, convaincu, sans doute, que l'accord concernant le french-shore aurait été rejeté par la chambre.

Le traité fut voté, le syndicat s'était trompé et nous n'avons rien obtenu.

On fit de nouvelles démarches...

A force d'insister, on finit par réussir en général... Mais il ne faut pas cependant que les intéressés mettent des bâtons dans les roues ! Or c'est le cas à St-Pierre.

Nos adversaires ne veulent ni vapeurs, ni établissements frigorifiques, qui ne couleraient rien à la colonie. Ça ressemble un peu à l'affaire de la nouvelle église. !!

Vous n'en voulez pas, n'est ce pas ? vous préférez la vieille routine ? très bien, c'est votre affaire. Il y en a qui préfèrent rester sur leur fumier ! Quant à nous, nous marcherons de notre côté et ferons ce que nous voudrons.

La lettre suivante va vous démontrer une fois de plus que Mr. Louis Légasse travaillait dans cette affaire pour la colonie et non pour lui seul.

Paris, le 28 Février 1905

Louis LÉGASSE, Délégué des îles St-Pierre & Miquelon au Conseil Supérieur des Colonies.

à Monsieur le Ministre des Colonies

Monsieur le Ministre,

PARIS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les maisons de Commerce « Sécheries de Port de Bouc », de Marseille ; S. M. Légasse neveu et Cie, de Bayonne : Emile Houdouze, de St-Malo, avec leurs succursales de St-Pierre et Miquelon, viennent de décider de se fondre en une seule Société : « La Morue Française ».

Cette Société, au capital de trois millions, va grouper l'armement de plus de cinquante navires et bateaux pêcheurs, montés par plus de mille marins.

Cette fusion a été motivée par la crise intense qui sévit sur l'armement français à Terre-Neuve et sur notre Colonie de Saint-Pierre et Miquelon. La Société Nouvelle, en réunissant dans son sein les maisons les plus importantes de cette Colonie ainsi que de l'armement français à Terre-Neuve, veut tenter un effort supérieur, pour sauver la pêche française et notre Colonie Nord-Américaine, et empêcher les négociants étrangers de Terre-Neuve de s'emparer du monopole qu'ils révètent à leur profit, du commerce de la morue dans le monde.

Depuis quelque temps, favorisés par un concours d'événements heureux, fortement aidés et appuyés par leur Gouvernement, nos plus redoutables concurrents poursuivent avec acharnement, d'une part, la ruine de la pêche française et d'autre part, leur œuvre d'accaparement et d'absorption du marché mondial de la morue.

Les Terre-Neuviens poursuivent la réalisation de ce monopole avec une énergie, une volonté et des moyens tels que pour ne pas leur permettre d'arriver à leurs fins, les promoteurs de la Société Nouvelle ont pensé qu'il fallait réunir, en un seul faisceau, les forces divisées de l'armement et les

faire marcher avec prudence, ténacité et confiance vers le même but, sous une direction ferme, opinion et intelligemment comprise.

Mais vous savez, Monsieur le Ministre, combien les Terre-Neuviens ont d'avantages sur nos nationaux ; la boëtte abonde chez eux ainsi que les bois de constructions et la plupart des objets d'armement. Dans ces conditions, et par suite de la présence, sur place, de leurs pêcheurs, ils arment à environ cinquante pour cent meilleur marché que nous.

Pour triompher dans cette lutte économique, nous devons moderniser, en son ensemble, notre industrie. Et tout d'abord, nous devons pêcher nous-mêmes, dans les eaux neutres, la boëtte que les Terre-Neuviens refusent aujourd'hui de nous vendre. Nous devons pêcher cette boëtte et la conserver ensuite dans des appareils réfrigérants pour que nos bateaux français de pêche puissent s'en approvisionner, toutes les fois qu'ils en auront besoin.

Tous les membres de la Nouvelle Société « La Morue Française » sont dévoués à ce but.

*Au nom de la Colonie de Saint-Pierre & Miquelon, qui pourra nommer un comité spécial à ce effet, j'ai l'honneur de demander au Gouvernement Français de vouloir bien aider cette initiative courageuse, par son concours à la fois moral et financier.*

Une subvention de deux millions que le Gouvernement accorderait — s'entourant de tous les moyens de contrôle nécessaires — à un comité de pêcheurs et d'armateurs, dans lequel seraient représentés les pêcheurs coloniaux et métropolitains ainsi que les armateurs, aurait pour but :

10 De contribuer aux dépenses que vont nécessiter les tentatives de pêche du hareng et de l'encornet dans les eaux françaises et extraterritoriales, tout autour de St-Pierre et Miquelon et sur la côte sud de Terre-Neuve, mais en dehors des trois milles formant la zone où la colonie anglaise peut revendiquer ses droits territoriaux.

20 De permettre le paiement d'une partie des établissements frigorifiques que l'on construirait aux îles de St-Pierre-Miquelon pour la conservation de la boëtte.

Il serait trop long de vous énumérer ici, Monsieur le Ministre, les avantages multiples et considérables qui résulteraient de cette nouvelle organisation, pour l'industrie de la pêche et l'avenir de notre colonie de St-Pierre et Miquelon *dont la ruine est à ce point escomptée par nos rivaux que le "Traité de Review du 4 Février 1905, organe officiel du commerce et de l'industrie de Saint Jean de Terre-Neuve" disait sous le titre.*

“PAUVRE SAINT-PIERRE !!!”

*Elle sera inhabitable dans un an ou deux, tant elle est pauvre !*

Le Conseil des Ministres, je n'en doute pas, ne refusera pas d'examiner avec bienveillance notre requête et les efforts que nous faisons pour reconstruire, sur des bases modernes, les avantages que les anciens traités nous donnaient à Terre-Neuve. Notre colonie de St-Pierre et Miquelon, notre commerce et notre industrie ont abandonné la jouissance de ces priviléges, lors de la récente entente franco-anglaise, pour ne pas contrarier un accord international, favorable aux intérêts supérieurs de notre nation.

Après les assurances que j'ai reçues de vous et de Messieurs les Ministres de la Marine et des affaires Etrangères, je suis certain que le Gouvernement tiendra à favoriser la réalisation de cette œuvre éminemment française et tout à fait urgente de solidarité nationale et sociale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués et respectueux.

Louis Légasse

Voilà pour la question du frigorifique

Cémoi

## LA POELE QUI VEUT SE MOQUER DU CHAUDRON

“Toujours dans cette fameuse lettre du Ministre, qui est un monument au moins massif. Monsieur Légasse, toujours hanté de bonnes intentions préconise la suppression de l'alcool.”

C'est ainsi que s'exprime le « Réveil » du 23 septembre, voyez l'article : « L'alcool et les marins pêcheurs »

L'inconscience de la direction du journal de l'opposition va jusqu'à se permettre de critiquer ma prose « qui est un monument au moins massif. »

Ce n'est pas banal du tout de la part du Réveil ! Elle est même bonne, cette sortie !

Voilà maintenant, Monsieur Mazier (qui a toujours écrit comme un savetier, ) maître passé dans l'art de la critique !

Le voilà, grand critique ! lui qui n'a jamais su aligner deux mots en bon français, avec tous ses qui et ses que partout enchevêtrés, ses phrases sans tête ni queue mais farcies de que.

Mesdames et Messieurs, en voulez-vous... des qui et des que ?... vous en trouverez à profusion chez le Père des petits, gentils, aimables, intelligents... beaux, mignons à croquer ! !

Lecteurs de la Vigie, voulez-vous me permettre de vous faire savourer un des plus beaux morceaux de littérature du Réveil St-Pierrais ? Ce chef d'œuvre qui a fait sensation dans le monde littéraire a paru dans le Réveil du 16 septembre, comme « article de fond » style réclame !

Lisez le et le relisez — Je vous engage à l'apprécier pour pouvoir le transmettre aux générations présentes et futures ; Vous l'aurez avec tous ses points et virgules, accents et tout le reste.

Mais attention ! et pas de commentaire

S. V. P. !!!

Réveil du 16 Septembre :

« A vos injures plus grossières qu'intelligentes, la réaction et la direction du Réveil, malgré le dédain et le mépris qu'elles puissent avoir d'une telle combativité, n'ont qu'une faible mais éloquente défense à vous opposer : c'est que, même au paroxysme de votre rage de parvenu, vous ne pouvez leur reprocher aucune fare comme aucune compromission honteuse, ni que l'épilepsie et la pendaison comme remède, aient jamais été leurs moyens de réaction. »

La Rédaction

Pour copie conforme à l'original. L. L.

## NOUVEL ATTENTAT A LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

Sans la haute intervention de notre gouverneur, un ancien chauffeur du Pro-Patria, arbitrairement arrêté, était exécuté en cinq sec par Monsieur Rochet gendarme à pieds et à gallons.

Soyez plus calme, M. Rochet ! vous n'y perdrez rien de votre autorité !!

Prie Jean

## REPLACANT DU PRO-PATRIA ET L'HOPITAL LOCAL

Nous recevons la lettre suivante : Le Réveil St-Pierrais journal qui connaît toutes les nouvelles, et qui ne ment pas, aurait peut-être besoin qu'on lui fasse savoir une fois de plus, que Dunkerque a des chantiers de construction.

Ci-joint, tiré du courrier des Etats-Unis :

Le lancement du Li-Mao.

Le « Li-Mao », navire destiné à un service fluvial sur le Yangtse et qui, le premier, portera le pavillon commercial de la France sur le fleuve chinois a été lancé dimanche à Dunkerque.

La cérémonie du lancement que présidait M. Paul Doumer en qualité d'ancien gouverneur de l'Inde Chine, a été très brillante, et malgré un vent violent le bâtiment a pris superbement la mer, sous la direction de M. Edouard Bernheim, directeur des chantiers de France où le navire a été construit.

Doit on retirer un homme de l'hôpital lorsqu'il est convalescent ? Est-ce aussi le devoir des docteurs de ne pas garder les faux malades ?

Votre journal « La Vigie » avait raison de critiquer l'hôpital sous le rapport de la nourriture. On a servi l'autre jour de l'encornet bouilli et pas autre chose pour un repas de midi ! Est-il admissible que l'on serve aux malades de l'encornet bouilli (tige de botte) ?

Un des douaniers le plus gros, j'ignore son nom était de ceux à qui on a servi ce plat.

Qu'aurait dit Monsieur Angoulvant si on lui avait servi ce plat.

Un observateur F.

## Le vapeur « LA LIBERTÉ »

Notre délégué, doit partir demain matin pour Miquelon. Le but de son voyage est de s'entretenir avec les pêcheurs et le conseil municipal de l'endroit, au sujet des dispositions à prendre pour l'avenir de Miquelon. Il profitera de la circonstance, nous n'en doutons pas, pour faire appel « aux lumières » de son frère Monseigneur Légasse qui a été désigné par le « Réveil », comme arbitre dans la question relative à la citation *Evangelique* de St-Jérôme.

F. J.

## LE FOUDRE DE L'HOPITAL

Le Gouverneur voudrait se débarrasser de ce pauvre fou et l'envoyer en France.

Les voiliers ne veulent pas le prendre, les navires de l'Etat, non plus ; le bateau hôpital est parti.... L'administration est perplexe... On ne voudrait pas le garder à l'hôpital ; on ne peut pas pourtant le mettre EN PRISON chez notre ami Léon Deschamps... et alors quoi faire ??

C'est bien simple !

S'il est fou, il faut le mettre avec les fous... mais où... dans une maison d'aliénés... dans la maison du « Réveil » parbleu !!

G. M.

## A LA BIBLIOTHEQUE

Il existe à St-Pierre, une bibliothèque publique, destinée à procurer à tous, les plaisirs de la lecture. Nous voudrions savoir si vraiment cette bibliothèque est faite seulement pour les fonctionnaires et si les malheureux contribuables doivent s'en passer, malgré toutes les promesses qui leur ont été faites que cette bibliothèque était ouverte à tout le monde.

Chaque fois que l'on se présente pour demander un livre, la réponse invariable est : « Nous regrettons beaucoup mais l'inventaire n'est pas encore fini » et Cet inventaire dure depuis le 1er janvier jusqu'à la St-Sylvestre.

Il existe une personne bien rétribuée pour pouvoir assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque. Nous demandons si la faiméantise est la cause du peu d'attention de ce Monsieur, ou bien s'il tient à se moquer du monde aussi longtemps, car il est inadmissible qu'un tel état de chose dure ainsi. Ou bien que la bibliothèque soit ouverte aux jours convenus ou bien qu'elle soit fermée et que l'on enlève au bibliothécaire la rétribution qu'il mérite si peu, par l'incurie dont il fait preuve.

Deux Lecteurs

Le Gérant Fernand DOTSABIDE